

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

23 janvier 2024

DATE DE CONVOCATION

11/01/2024

DATE D'AFFICHAGE

11/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de janvier à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Martine CAYRE
Joël HUCLEUX	Laure DESENDER	Hervé LEVEAU
Josiane DELOFFE	Alain GILLES	Gérard FOUCARD
Marylène DELATRE	Sylvie LEFEBVRE	Christelle PLE
Hélène TELLIER		

ABSENT NON EXCUSÉ : 0.

ABSENTS EXCUSÉS :

Nathalie FERRAND

Laurent PLACE

Sandrine SOUCHET

Jérôme HUCLEUX

Jennifer VERTHY

Jérôme LECOEUR

Jean-Claude ROLAND	donne pouvoir à	Hélène TELLIER
Maryse FLANDRE	donne pouvoir à	Sylvie LEFEBVRE

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

1. VOTE MEMBRE DE DROIT DU COMITÉ DES FÊTES SUITE À DÉMISSION

- 2. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT 2024 AVEC LA CCPV**
- 3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DE LA CCPV**
- 4. DEMANDES SUBVENTIONS 2024**
INFORMATIONS GÉNÉRALES
QUESTIONS DIVERSES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 DECEMBRE 2023

Aucune observation.

1. VOTE MEMBRE DE DROIT DU COMITÉ DES FÊTES SUITE À DÉMISSION

Suite à la démission de Madame Marylène DELATRE, membre de droit, il convient d'élire un nouveau membre du Conseil Municipal.

Membres actuels : Hélène TELLIER - Nathalie FERRAND - Laure DESENDER - Joël HUCLEUX

Proposition : Monsieur Gérard FOUCARD se présente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Gérard FOUCARD.

2. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT 2024 AVEC LA CCPV

Afin de réaliser des économies d'échelle et de faciliter la gestion des procédures de passation de ces marchés, la CCPV et ses communes-membres souhaitent mutualiser et rationaliser leurs achats en constituant un groupement de commandes permanent en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes permanent est la suivante :

- Fourniture de bureaux ;
- Prestations de formations ;
- Fournitures administratives ;

- Maintenances et vérifications réglementaires des équipements sportifs et des aires de jeux ;
- Maintenances et vérifications annuelles des extincteurs, des blocs de sécurité et des alarmes de type 4 ;
- Maintenances et vérifications annuelles des installations électriques et thermiques ;
- Fourniture de défibrillateurs ;
- Fourniture de panneaux de signalisation routière et mobilier urbain ;
- Produits de santé (masques, gels, lingettes) ;
- Restauration scolaire ;
- Gravillonnages ;
- Annonces et publications des Marchés Publics.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut-être complétée en fonction des besoins en cours d'exécution de la présente convention de groupement.

Le groupement de commandes n'est pas exclusif de la passation des marchés publics en dehors de cette structure, ses communes-membres conservant la faculté de ne pas recourir aux services dudit groupement pour les familles d'achats visées ci-dessus.

Les communes-membres ne sont pas obligées de participer à chaque procédure. Chacune fera connaître son besoin en réponse à une demande du coordonnateur du groupement (CCPV).

Le groupement est constitué à titre permanent une fois la présente convention signée et rendue exécutoire. La convention est donc conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DE LA CCPV

A la lecture du rapport d'activités, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2022 de la CCPV.

4. DEMANDES SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire propose de retenir les programmes suivants au titre de la DETR, du Conseil Départemental et de la Région pour 2024 :

Programmes	Montants estimés HT	Subvention du Département sollicitée	DETR sollicitée	Subvention de la Région sollicitée
Extension de la maison de santé	1 127 450 €			789 215 € (70 % FEDER) Priorité 1
Travaux liés aux économies d'énergie à l'école élémentaire	243 880 €	Priorité 1 36 % +10 %	Priorité 1 DETR 40 à 45 %	
Création d'une salle climatisée pour personnes vulnérables dans le cadre des économies d'énergie	239 200 €	Priorité 3 36 % +10 %	Priorité 2 DETR 40 à 45 %	
Aire de camping-cars	135 200 €	Priorité 2 59 488 € (44%)		

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Don de sang du 04/01/24** : 43 prélevés
- **Convention d'occupation précaire** :

Monsieur le Maire informe les élus qu'une convention d'occupation précaire a été consentie avec Monsieur et Madame THILLARD Bernard pour les parcelles :

- A 64 : 1 ha 39 a 12 ca
- B 17 : 1 ha 16 a 78ca
- B 18 : 0 ha 37 a 76 ca

Soit un total de 2 ha 93 a 66 ca.

Durée : 3 ans à compter du 01/01/2020 au 31/12/2023.

Montant : 150 € par hectare.

- **Invitation Domino d'Or** : le samedi 27 janvier 2024 à partir de 14h

- **Réponse de Monsieur Olivier Paccaud** concernant la motion pour la réouverture de la gendarmerie de Formerie : courriers envoyés à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Madame la Préfète de l'Oise et à Madame la Colonelle, Commandante du groupement de la Gendarmerie de l'Oise.
- **Monsieur le Député, Philippe BALLARD** a contacté Monsieur le Maire par téléphone pour le prévenir qu'il allait également appuyer sa demande.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Paul SOULEZ

rappelle que la distribution de l'Oeil Formion sera réalisée le samedi 27 janvier 2024 à partir de 10h.

Séance terminée à 20h55.